

Nombre de membres en exercice	40
Présents	23
Pouvoirs	1
Votants	24
Exprimés	24
Pour	24
Contre	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20240925-DEL-2024-59-DE
Date de télétransmission : 27/09/2024
Date de réception préfecture : 27/09/2024



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre, le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf,

Date de la convocation : 17 septembre 2024

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Carole BEN TOUMIA - Michelle BESNIER représentée par Matthieu ANOMAN - Guillaume BONNETAUD représenté par Danièle BAPT - Jean-Pierre BOSDEVIGIE Patrick BRUN - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER - Claudine GIRAUD - Philippe LAMARGOT Dominique LAUBARY - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET Philippe RAIGNÉ - Françoise RIVET - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT.

MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

Alain DARBON à Estelle DELMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2024-59

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Président rappelle que depuis 2020, le PETR du Pays Monts et Barrages et le Comité départemental de la randonnée pédestre de la Haute-Vienne portent le projet d'un itinéraire de grande randonnée sur le territoire. L'avant-projet du GR de Pays Monts et Barrages en Limousin a été validé par la Fédération Française de Randonnée pédestre en février 2021 et l'itinéraire inscrit au PDIPR du Département de la Haute-Vienne à l'automne 2023.

Le dossier a été déposé en mai 2024 auprès de commission régionale sentiers et itinéraires et le GR de Pays Monts et Barrages en Limousin a obtenu son homologation le 27 juin 2024.

Compte tenu de cette homologation rapide, la phase de mise en œuvre du GR de Pays, initialement prévue en 2025, a été avancée. La réalisation du balisage par le Comité départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute-Vienne a débuté dès cet été.

La dépense relative à la réalisation du balisage n'a pas été inscrite au budget primitif 2024.

Monsieur le Président précise que l'ensemble des dépenses relatives à la mise en œuvre du GR de Pays (balisage et signalétique) seront inscrites à l'article 2128 « Autres agencements et aménagements ». Il propose donc le projet de décision modificative pour le budget principal n° 1-2024.

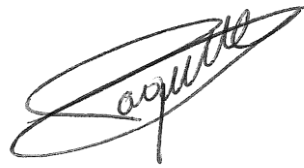
Cette décision a pour objet des virements de crédits budgétaires au chapitre 21 en dépenses d'investissement.

Section Investissement - Dépenses		
Articles	Chapitre 21	Montants
2128	Autres agencements et aménagements	+ 15 500,00 €
21828	Matériel de Transport	- 15 500,00 €
21838	Matériel de Bureau et Matériel Informatique	
21848	Mobilier	
Total du chapitre 21 après DM n°1		58 005,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, adoptent, à l'unanimité la décision modificative de virements de crédits pour le budget principal n° 1-2024 telle que présentée.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Paquet', written over a large, stylized oval scribble.